

## Entreprises publiques : 1.482 candidats mandataires pour 78 postes à pourvoir !

**Le Comité de Pilotage de la Réforme des Entreprises Publiques (Copirep) a finalement rendu publique, le jeudi 12 juillet dernier, la liste des 1.482 candidats mandataires publics sur 6.672 admis à son test de sélection. Ce concours devra, en principe, avoir lieu, en ce qui concerne sa partie écrite, le mercredi 18 juillet pour les candidats aux fonctions de « Directeur général ». Quant aux candidats aux postes de directeur financier, directeur technique et directeur commercial, leur test est annoncé pour le vendredi 20 juillet.**

La mouture finale en circulation signale sur la ligne de départ 775 candidats directeurs généraux, 449 directeurs financiers, 293 directeurs techniques et 21 directeurs commerciaux.

Le suspense a été long pour les aspirants aux postes de commandement dans les sociétés publiques. Du mardi 10 au jeudi 12 juillet, le

rez-de-chaussée de l'immeuble Sofide (Société Financière de Développement), dans la commune de la Gombe, à Kinshasa, a été le théâtre d'échanges parfois orageux entre les précités et les agents de la société de gardiennage DSA commis au protocole.

### Les critères de sélection des candidats

Le Copirep a affiché dans ses valises, à partir du mardi 12 juillet 2007, un communiqué signé par son Secrétaire Exécutif, le professeur Ilunga Ilunkamba, au sujet de la méthodologie suivie en vue de la sélection des candidatures.

Il y était notamment indiqué que quatre éléments obligatoires devaient figurer dans chaque dossier: la lettre de motivation, le curriculum vitae, la copie du ou des diplômes délivrés par une institution universitaire reconnue, et la lettre de déclaration sur l'honneur.

Les critères subsidiaires avaient trait à l'âge, au niveau minimum de formation requis, au nombre d'années minimum d'expérience et au caractère pertinent de l'expérience. Le texte se terminait par une information qui a ouvert la voie aux rumeurs : « La date fixée pour l'organisation du test sera confirmée ou réaménagée à partir de la publication de la liste des candidats admis au test ».

### Comment taire les commentaires

Une forte affluente de candidats mandataires et de leurs délégués a été observée pendant trois jours au siège du Copirep, suite à la rumeur ayant fait état de l'affichage, sur le site Internet de ce service technique, de la liste définitive des personnes éligibles au test.

Une date était même avancée pour l'écrit : samedi 14 juillet 2007. Mais, personne n'était en mesure de préciser le lieu où devait se dérouler l'épreuve.

En dépit des démentis des agents de DSA, qui s'époumonaient à convaincre l'auditoire de l'inexistence d'une quelconque liste sur le net, le doute restait total.

## L'apolitisme des mandataires publics : un défi

L'opinion publique congolaise suit avec attention le processus de sélection des candidats au management des entreprises publiques. Elle entend juger sur pièce le Copirep avant de se convaincre de la fin de la mainmise des décideurs politiques sur les nominations au sein de leurs comités de gestion.

Le doute persiste d'autant que les managers à recruter sur concours devraient partager les charges de gestion avec des bénéficiaires des postes politiques, à savoir les Présidents des Conseils d'Administration, les administrateurs et les Délégués Généraux Adjointes (DGA).

« Pourquoi ceux-ci ne sont-ils pas soumis au même concours ? », s'in-



Pour d'aucuns, une chaîne de télévision locale aurait même diffusé la liste des participants au test le 9 juillet au soir. Cette liste aurait été reprise par un quotidien de la place, dont le label n'était pas précisé.

La confusion s'est accrue en partie du fait du *black out* total entretenu par des responsables du Copirep, que le protocole présentait comme très pris par des travaux de toilettage des dossiers pendant trois jours, entre 9 et 15 heures.

Des candidats mandataires et des journalistes à la recherche de la bonne information ne savaient comment franchir la barrière protocolaire dressée par les agents DSA, sur instruction de la « hiérarchie ». Ce déficit de communication a donné le maximum de consistance à la rumeur, au point de faire douter du sérieux du travail de fourni abattu par le Copirep pour dépoussiérer 6.672 dossiers reçus depuis le 2 juillet dernier.

### Les précisions du Portefeuille

A croire la « Lettre du Portefeuille n°02 », une publication mensuelle du ministère précité, la réforme des entreprises publiques va se fonder sur le principe sacré de la bonne gouvernance. C'est pour maximiser leurs recettes et, partant, permettre au gouvernement d'améliorer le vécu quotidien du Congolais.

La ministre du Portefeuille, Jeanine Mabunda, considère ces entreprises comme des « sociétés marchandes », qui doivent devenir plus « performantes », de manière à contribuer avec efficacité à la formation du budget de l'Etat.

« Les entreprises publiques sont des instruments de la réalisation de la politique économique et sociale du gouvernement », insiste-t-elle. Dans l'entendement de la ministre du Portefeuille, le temps des nominations politiques, sur base de la logique des « composantes et entités » ou du « militantisme » est largement révolu. Dans ses multiples points de presse tenus à ce propos, elle ne cesse d'insister sur le caractère transparent et apolitique du test destiné aux candidats mandataires publics.

### 6.672 candidats pour 26 entreprises publiques

La liste des prétendants à la direction des entreprises publiques, publiée le 2 juillet dernier par le Copirep faisait état de 6.672 candidats mandataires pour 26 sociétés d'Etat qui n'offrent que 78 postes à pourvoir.

Elle se présente sous la forme d'une pyramide inversée avec 3.262 candidats directeurs généraux, 1.903 candidats directeurs financiers, 1.365 candidats directeurs techniques et 111 candidats directeurs commerciaux. 31 postulants n'ont pas précisé leurs intentions.

Jacques KIMPOZO

## Sommaire

■ Les évêques appellent à un changement de mentalité pour une nouvelle gestion du pays.....P.2

■ Conseil économique et social : un organe consultatif sur les problèmes de développement.....P.2

■ Ross Mountain : « Nous cherchons encore les 120 millions de dollars pour l'organisation des élections locales ».....P.3

■ Province Orientale : des cliniques judiciaires au service des indigents.....P.4

## Billet

### Le quatre-vingt-dixième pas !

« La route de mille kilomètres commence par un pas », dit un proverbe chinois. A la lumière de ce dicton, le « Journal du citoyen » s'est attelé à accompagner les Congolais sur la longue voie de la démocratisation. Pas à pas. Tout un processus.

Aujourd'hui, c'est le quatre-vingt-dixième pas qui vient d'être franchi. Au bout de nonante semaines, le « JDC » a livré nonante numéros à ses lecteurs qui se comptent aujourd'hui par milliers.

Chaque semaine, la diffusion globale du « JDC » ne cesse de s'accroître... pour répondre à la demande d'un public qui veut s'informer davantage sur le processus électoral en RDC et sur les nouvelles institutions issues des urnes.

Notre souci est de rester objectif, neutre, impartial; d'informer régulièrement nos lecteurs sur les travaux réalisés par les différentes Assemblées parlementaires, qu'elles soient nationales ou provinciales, mais aussi sur les mesures prises par les nouveaux gouvernements. Le tout dans la transparence.

La démocratie étant le pouvoir du peuple, par le peuple et pour le peuple, l'avis du citoyen dans la gestion de la cité, du patrimoine public, est plus que nécessaire. Car il est appelé à participer à la marche du pays, et non à demeurer un spectateur passif. C'est pour cela que nous continuons à donner, semaine après semaine, la parole aux citoyens à travers notre rubrique : le « Micro baladeur ».

En mettant le cap sur le 100<sup>ème</sup> numéro, l'équipe du « JDC » remercie ses nombreux lecteurs et partenaires qui l'aident à aller de l'avant.

La Direction

## A chaud

# Les évêques appellent à un changement de mentalité pour une nouvelle gestion du pays

Les évêques membres de la Conférence épiscopale nationale du Congo (CENCO) appellent les Congolais de toutes les couches sociales à changer leurs comportements pour une gestion harmonieuse du pays. Réunis en session ordinaire de leur 43<sup>ème</sup> Assemblée plénière, ils ont formulé ce vœu à travers un message destiné au peuple congolais à l'occasion du 47<sup>ème</sup> anniversaire de l'indépendance de la République démocratique du Congo.

Le président de la CENCO, Mgr Laurent Monsengwo Pasinya, a, au cours d'une conférence de presse tenue le 9 juillet dernier au Centre Interdiocésain de Kinshasa, explicité l'esprit du message des évêques intitulé : «A vin nouveau, outres neuves» (Mc 2, 22).

Au nom de l'épiscopat congolais, l'archevêque de Kisangani a estimé que «la conjoncture actuelle est marquée par l'insécurité toujours persistante et l'exploitation non encore bien ordonnée et contrôlée de nos ressources naturelles». Voilà pourquoi il a demandé aux nouvelles autorités de ne pas décevoir les attentes de la population.

### Appel au changement de mentalité

«La crise de notre pays est avant tout éthique, a souligné Mgr Monsengwo. Le Congo a grandement besoin d'hommes nouveaux et intègres. Un changement radical dans les comportements personnels, sociaux et politiques pourra apporter une nouvelle manière de gérer la République. Le Congo nouveau sera fondé sur les valeurs républicaines, les valeurs morales de la vie sociale et les valeurs évangéliques». C'est le sens exact que l'archevêque de Kisangani accorde à l'expression «A vin nouveau, outres neuves».

Mgr Monsengwo précise qu'à une nouvelle ère, il faut des comportements nouveaux : «Nous voulons vous demander à vous, notre vaillant peuple et nos nouveaux dirigeants élus, un grand sursaut national et un changement de

mentalité pour sauver notre pays des dangers qui le guettent à nouveau. Ne dormons pas, la maison brûle!».

Dans l'esprit des évêques, il s'agit d'un appel à la conversion, au changement de mentalités... au lendemain de la célébration du 47<sup>ème</sup> anniversaire de l'indépendance du pays.

L'épiscopat congolais convie ainsi les dirigeants à redoubler de vigilance, pour que «le pillage des ressources naturelles ne continue pas aujourd'hui sur la base de vieilles archives coloniales ou à la faveur d'autres balkanisations».

### Situation sécuritaire inquiétante

Pour l'Assemblée plénière des évêques, la situation sécuritaire demeure encore précaire. Ainsi, elle partage toutes les préoccupations sur plusieurs dossiers sensibles et condamne particulièrement l'exploitation des ressources minières au détriment du pays et de la population, le massacre au Bas-Congo et l'insécurité à l'Est du pays.

Aussi, les évêques réaffirment, avec force, le principe de l'intégrité



et de l'intangibilité du territoire national congolais.

«La souveraineté nationale et l'intégrité territoriale ne sont pas négociables», a martelé Mgr Monsengwo.

Dans l'ensemble, les évêques estiment qu'au lendemain des scrutins qui ont installé plusieurs institutions de la République, les nouveaux dirigeants sont, d'un point de vue éthique, tenus d'ho-

norer les promesses faites lors des campagnes électorales : la sécurité, la paix, l'amélioration des infrastructures...

«Le peuple est impatient de voir le début de réalisation des projets et programmes annoncés par les autorités aujourd'hui au pouvoir», a clamé Mgr Monsengwo, tirant de nouveau la sonnette d'alarme : «Ne dormons pas. La maison brûle».

Rich NGAPI

## A savoir

# Conseil économique et social : un organe consultatif sur les problèmes de développement



Les problèmes de développement en République démocratique du Congo sont aussi bien d'ordre économique que social. Pour y faire face, le Législateur a prévu de mettre sur pieds, parmi d'autres institutions de la République, un Conseil économique et social. De quoi s'agit-il ? Comment va-t-elle fonctionner ? La Société civile s'y penche.

L'article 209 de la Constitution du 18 février 2006 précise la mis-

sion du Conseil économique et social. Cette structure est destinée à donner des avis consultatifs sur les questions économiques et sociales lui soumises par le Président de la République, le Gouvernement, l'Assemblée nationale et le Sénat.

Le Conseil économique et social peut, de sa propre initiative, exprimer une opinion sur les réformes effectuées par le gouvernement central ou les provinces.

Ces réformes doivent être de nature à favoriser le développement

du pays sur les plans économique et social.

### Proposition d'un projet de loi

Jusqu'aujourd'hui, cet organe n'est pas encore fonctionnel. Une loi en déterminera l'organisation et le fonctionnement.

Toutefois, en attendant l'examen de cette question au Parlement, la Société civile de la RDC vient d'approuver le projet de loi organique portant organisation et fonctionnement du Conseil économique et social.

### Résoudre les problèmes économiques et sociaux

Au regard des problèmes qui se posent avec acuité au pays, cet organe est appelé à apporter des solutions adéquates.

De l'avis des observateurs, elle aura à faire des propositions concrètes pour remédier notamment à l'insuffisance de la production agricole, à la difficulté de recouvrer les recettes publiques, à l'endettement extérieur excessif, à l'absence de routes viables, à l'instabilité du taux de change de la monnaie nationale face aux devises étrangères...

Outre l'aspect économique, le Conseil a également pour vocation de résoudre les problèmes sociaux. Il pourra notamment s'impliquer dans la lutte contre la mortalité infantile, le paludisme, la drépanocytose, l'épidémie du sida, la malnutrition, la précarité de la sécurité sociale, la délinquance juvénile, l'analphabétisme...

Benjamin YOGOLELO

## Brèves

### Une sélection de Blaise NDONGALA

■ **Opposition.** Les sénateurs ont adopté le 10 juillet dernier la loi portant statut de l'opposition avec deux amendements. Le chef de l'opposition s'appellera «porteparole» et non «coordonnateur». Il aura rang de ministre d'Etat et non de ministre comme précédemment adopté par les députés.

■ **Presse.** Le gouvernement Gizenga a octroyé à la presse congolaise une somme équivalant à 2 millions de dollars américains. Cette enveloppe est à consommer de juillet à septembre dans le cadre de l'exercice du budget de l'Etat pour l'exercice 2007.

## A cœur ouvert

# Ross Mountain : «Nous cherchons encore les 120 millions de dollars pour l'organisation des élections locales»

Ross Mountain est le Représentant spécial adjoint du Secrétaire général de l'Organisation des Nations unies en RDC depuis le 15 novembre 2004. De nationalité néo-zélandaise, il travaille depuis plus de vingt-cinq ans aux Nations-Unies. Il est également Coordinateur résident du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et Coordinateur humanitaire en RDC, fonctions qu'il a assumées avant sa nomination à la Mission de l'Onu au Congo (Monuc). Il éclaire l'opinion sur la mobilisation de fonds pour les élections municipales et locales.

**Ross Mountain, le nouveau mandat de la Monuc accorde une place importante à la bonne gouvernance. Comment comptez-vous appuyer la RDC dans ce domaine ?**

Le nouveau mandat de la Monuc renferme trois volets. Le premier, c'est d'aider le gouvernement à rétablir l'ordre et la sécurité. Nous devons parvenir à avoir des éléments de force de l'ordre qui sécurisent la population et non le contraire. Le deuxième aspect consiste à soutenir l'établissement de la démocratie, notamment à instaurer et à consolider l'autorité de l'Etat à travers le pays. C'est dans ce volet qu'on trouve la question de gouvernance. Il s'agit précisément d'un appui aux réformes annoncées par le gouvernement, notamment le Programme d'actions prioritaires (PAP) mis en place par le gouvernement en concertation avec la communauté internationale. Cette dernière cherche à appuyer l'Exécutif congolais dans la recherche des solutions urgentes aux problèmes qui touchent la plus grande partie de la population congolaise, notamment

les problèmes d'assainissement, d'eau, d'électricité, du VIH/sida, d'emploi et de la mauvaise administration. Le PNUD, avec l'appui des bailleurs, va continuer à soutenir la réforme de l'armée, de la police, de la justice, de l'administration... Il pourra apporter un appui au parlement et à la société civile, au programme de la décentralisation, mais aussi à la lutte contre la corruption. Cela pour que les richesses de ce grand pays soient utilisées au bénéfice de la population tout entière.

**La communauté internationale a-t-elle mobilisé des moyens pour les élections locales et municipales ?**

Le processus électoral, organisé par la Commission électorale indépendante (CEI), avec à sa tête l'abbé Malumalu, demeure jusqu'à présent une grande victoire pour le peuple congolais. C'était un travail remarquable et nous en sommes fiers. En soutenant la CEI, nous avons pu lancer une grande opération de soutien électoral jamais accompli jusque-là par l'Onu. On est parvenu à des résultats presque inespérés par beaucoup de gens à l'extérieur du pays. Il faut absolument enraciner le système démocratique par des élections locales et municipales. C'est toujours un grand défi à relever par tous. Nous avons eu près de 385 circonscriptions pour les élections provinciales. Maintenant il nous faut penser à 6.037 circonscriptions pour les locales. Le mercredi 11 juillet, on s'est mis d'accord avec la CEI pour chercher l'appui qu'il faut. Nous avons besoin de 120 millions de dollars. Nous allons chercher des bailleurs à travers le PNUD, mais nous devons aussi dégager un montant assez significatif à travers le budget de la Monuc, pour financer les



Pour Ross Mountain, il faut enraciner le système démocratique par des élections locales et municipales.

postes d'appui et pour la logistique. Il faut encore travailler, l'argent n'est pas acquis. Le gouvernement s'est engagé à donner sa part, mais on est bien lancé. Je vous confirme certainement l'appui, mais je ne dis pas qu'on a l'argent en main. Il y a certes des bailleurs qui sont prêts à s'engager.

**Comment se présente la situation humanitaire en RDC ?**

La situation reste toujours très fragile et, dans certains endroits, elle est mauvaise. On a des chiffres qui datent de deux ans. Ils indiquaient que 1.200 Congolais meurent chaque jour pour des raisons différentes. La plupart par la violence, d'autres pour des raisons de santé, de maladies, d'eau non potable,

de malnutrition, du sida, etc. Mais, on espère qu'avec des efforts qui se font depuis deux ans, la situation va s'améliorer. Il y a une enquête en cours pour vérifier cette hypothèse. Nous savons aussi que 1,5 millions de déplacés sont rentrés chez eux. Mais il reste encore plus d'un million en dehors de leurs résidences. C'est tout de même une avancée significative. Au Katanga, par exemple, il y avait 130.000 déplacés. Beaucoup de progrès ont été accomplis par la communauté internationale et les partenaires congolais. Cela a donné un impact positif. Mais quand les combats continuent, malheureusement, ce sont toujours les plus vulnérables qui souffrent.

**Qui sont concernés par le programme DDR relancé par le PNUD ?**

Nous avons lancé un nouveau programme Désarmement, Démobilisation et Réinsertion (DDR) en Ituri. Mais il y a déjà le programme national du gouvernement soutenu par beaucoup de bailleurs à travers la Banque mondiale, qui a permis de démobiliser plus de 100.000 ex-combattants. Le programme de l'Ituri est indispensable à nos yeux, car nous pensons qu'il permettra à ce district de revenir au calme et de relancer l'économie pour le bien de la population. Ce nouveau programme vise la réinsertion des ex-combattants. C'est une bonne chose de les appeler à sortir de la brousse et déposer leurs armes, mais c'est tout à fait autre chose pour eux de se réconcilier avec les communautés à qui ils ont souvent causé du tort. Il faut qu'ils soient pour ces communautés une partie de la solution et non un nouveau problème.

Propos recueillis par Désiré BAERE

## Micro baladeurs

### Que pensez-vous de la campagne de changement des mentalités ?

**Kadi Kanza, 30 ans, receveur, N'djili**



Le changement des mentalités doit s'effectuer à tous les niveaux. Quand l'Etat nous demande de rouler avec les portières fermées, il doit aussi bien rémunérer ses agents afin qu'ils payent leurs courses et ne puissent plus brandir leurs cartes à bord des bus. Dans notre pays, les dirigeants devraient prôner par l'exemple, mais ils ne le font pas. Lorsqu'on voit les cortèges des officiels, on est surpris de constater que leurs véhicules font du forçage au mépris de la loi et de la réglementation routière. Le changement des mentalités est-il seulement l'affaire du petit

peuple ou doit-il toucher toutes les couches sociales ?

**Gloria Kopipa, 16 ans, vendeuse, Kimbanseke**

Je ne sais rien de la campagne de changement des mentalités. Je n'en fais jamais cas. On a déjà entendu pareils discours. Ce qui compte pour moi, c'est l'amélioration des conditions de vie



de la population. A mon âge, je devrais m'occuper seulement des études sachant que les parents veilleront sur moi

pour les autres charges. Mais quand on me voit, ce que je fais a-t-il des rapports avec le changement des mentalités ?

**Liliane Mbotiya, 30 ans, femme d'affaires, Kinshasa**



J'approuve cette démarche de conscientisation. La campagne est bonne. Je pense que le pouvoir aurait dû la faire depuis longtemps. Les antivaleurs ont tellement miné la conscience collective du Congolais. Mais, le gouvernement doit accompagner la masse en posant des actes concrets. Il devra, par exemple, bien payer les agents de l'Etat pour qu'ils n'aient pas des prétextes pour détourner les deniers publics, et sanctionner sévèrement ceux qui se plaisent à voler les ressources du trésor public. Cette campagne doit être relayée

par les partis politiques et les organisations de la société civile qui ont pour mission d'éduquer les masses. Sinon, nous revivrons des slogans stériles du genre: «*Tout doit changer et tout va changer*».

**Virginie Mangbi, 63 ans, ménagère, Kinshasa**

Parler de changement des mentalités est une bonne chose. Mais quel contenu donne-t-on à cela? Il faut s'attaquer à la dépravation des mœurs : assainir le paysage audio-visuel qui incite les enfants à imiter aveuglement les mœurs occidentales, souvent inadaptées à nos cultures. Il



faut aussi une réelle administration de la justice, que les sanctions soient applicables à tous et pas seulement aux faibles, aux pauvres... Cette campagne doit impliquer également les agents de l'ordre

pour qu'ils apprennent à respecter la population et qu'ils cessent de la brutaliser.

**Mpoyi Kankolongo, 38 ans, pharmacien, Lingwala**  
Je suis pour le changement. Cette campagne me paraît très capitale. Normalement, dans un pays, il faut



des lois que tout le monde doit observer, pourvu qu'il y ait du suivi. Nous constatons que les gens commencent à s'amender rien qu'avec les mesures prises dernièrement par les autorités. C'est dire que le changement des mentalités est possible. Seulement, on doit aller jusqu'au bout et ne pas s'arrêter à mi-chemin.

Propos recueillis à Kinshasa par Jeanne MBANGA

## PROVINCE ORIENTALE

## Des cliniques judiciaires au service des indigents

**Dans la Province Orientale, des cliniques judiciaires aident les populations démunies et appauvries par la guerre, victimes des violences sexuelles ou autres, à ester en justice, en leur offrant le service gratuit d'un avocat. Grâce à l'information apportée par les médias, les bénéficiaires de ce service sont nombreux et la population se met à espérer la fin du règne de l'impunité...**

Fin mai 2007, le Haut commissariat des Nations unies aux droits de l'homme (HCDH) a procédé à la mise en place des cliniques juridiques gratuites pour les victimes des violences sexuelles à Kisangani et à Isiro.

«Ces cliniques vont aider les victimes qui le veulent à traduire en justice leurs bourreaux, à obtenir des réparations, et à lutter contre l'impunité», explique Marie-José Ostumba, responsable du projet «Initiative conjointe de lutte contre les violences sexuelles». Avocate, elle reconnaît que, malgré la fin de la guerre, des groupes armés continuent à commettre toutes sortes d'exactions contre les populations civiles dans cette région.

## Les démunis privés d'avocats

Malgré la réorganisation du barreau de Kisangani en juillet 2006, le règne de l'arbitraire se poursuit et très peu de gens victimes disposent de ressources nécessaires pour saisir les cours et tribunaux. «De nombreuses personnes souffrant des injustices sont sans défense. Car elles n'ont pas de moyens financiers pour recourir au service d'un avocat qui peut plaider leur cause», explique maître François

Alaua, bâtonnier du barreau de Kisangani.

Les cliniques juridiques viennent combler ce vide. Elles mettent des avocats à la disposition des victimes des violences sexuelles et autres abus pour leur donner des conseils en rapport avec leur situation. «Je reçois en moyenne dix demandes par semaine que j'oriente vers les avocats», affirme François Alaua.

## Précieux certificat d'indigence

Grâce à l'appui du Haut commissariat des Nations unies aux droits de l'homme et à la vulgarisation de la loi à travers les médias, les 'Boyomais' (habitants de Kisangani, NDLR) démunis, les femmes violées surtout, commencent à prendre conscience de leurs droits. Ils recourent de plus en plus à ces cliniques. Mais pour être éligibles, les demandeurs doivent, au préalable, brandir leur certificat d'indigence qui n'est pas facile à obtenir.

Ces certificats sont délivrés, pour plusieurs raisons, par le service provincial des affaires sociales. Après l'identification du requérant, une enquête sérieuse est menée pour juger de ses conditions de vie. Des voisins du demandeur sont sondés pour dire s'il est indigent ou pas.

Ceux qui franchissent cette enquête reçoivent un certificat d'indigence d'une durée de six mois qui leur donne notamment droit à l'exonération des honoraires des avocats et autres frais de justice.

«Ce sont les cas de justice qui sont les plus sollicités», fait remarquer Joseph Batoko Limbele, chef de service urbain des Affaires sociales à Kisangani. Il note que, «pour la seule



année 2006, sur 161 attestations d'indigence délivrées, 124 concernent les cas de justice contre 92 cas sur 125 en 2005».

## L'important rôle des médias

«Les guerres ont appauvri beaucoup de gens», déclare Lazard Banide, président du Tribunal de paix de la Makiso, une commune de Kisangani. Ce juge se réjouit du fait que la population connaît mieux ses droits aujourd'hui grâce à l'information que les médias publient au sujet des cliniques judiciaires.

«Ce service a toujours existé, mais il avait peu d'impact», affirme François Alaua, avant de préciser que «l'avocat désigné doit défendre la personne comme s'il était payé».

Selon le juge Lazard Banide, président du Tribunal de paix de la Makiso, les indigents sont «exonérés des frais de dépôt de dossier (5 dollars) et des

frais de levée de copie d'un jugement (qui se calcule sur la base du volume du jugement, il coûte 1\$ par page)».

Cet accompagnement judiciaire vient compléter la prise en charge médicale gratuite déjà mise en place par le Fonds des Nations unies pour la population (FNUAP) dans quelques hôpitaux de Kisangani en faveur des victimes des viols et violences sexuelles.

Plusieurs condamnations sont déjà prononcées contre des violeurs. Les victimes, elles, sont prises en charge à travers des projets de création de revenu financé par l'agence onusienne. «Je ne savais pas que je pouvais être assistée gratuitement», se réjouit une habitante du plateau Boyoma, qui se félicite du travail de vulgarisation de l'appareil judiciaire effectué par les médias de Kisangani.

Pepe MIKWA  
InterCongo media/Syfia

## Une pétition réclame la pénalisation de la torture

Le dixième anniversaire de la Journée internationale des Nations unies pour le soutien aux victimes de la torture a été célébré le 26 juin à Kisangani sous le thème : «Ensemble pour la pénalisation de la torture en République démocratique du Congo».

Généralement banalisée, la torture ne constitue pas, en effet, une infraction en RDC. De nombreuses victimes de ce type de violence restent sans assistance et ont du mal à ester en justice. Les Organisations non gouvernementales se mobilisent, dès lors, pour ériger la torture en infraction.

Les dix dernières années ont été caractérisées par des violences atroces en RDC. La folle logique des guerres successives a donné lieu à son usage généralisé et systématique ainsi qu'à d'autres traitements inhumains et dégradants. Les ONG ont recensé les tortures de toutes sortes : morale, corporelle, physique, etc.

Les victimes de ces violences sont souvent peu connues, car les actes qu'ils subissent se déroulent entre les murs et en des lieux secrets. L'ignorance par la population de ses droits favorise aussi cette pratique. Ainsi, les victimes reçoivent

peu ou pas du tout d'assistance conformément aux dispositions légales.

## Signature d'une pétition pour décrier la torture

Pour Pierre Esanganya, président de l'«Action des chrétiens pour l'abolition de la torture» (ACAT), «l'analyse des dispositions légales montre que la torture n'est pas pénalisée en droit congolais et elle n'y est évoquée que comme 'circonstance aggravante' des infractions des coups et blessures volontaires, en lieu et place d'un crime autonome, eu égard au Droit international».

Parmi les formes de torture, il y a notamment les cas des policiers et militaires qui torturent lors des arrestations, des prisonniers qui battent les nouveaux détenus dans les cellules, des agents de sécurité qui extorquent les aveux...

Plusieurs tortionnaires circulent ainsi librement, se moquant de leurs victimes. «Faute d'une loi qui définit clairement la torture et la réprime, des présumés auteurs vivent en toute impunité dans notre pays», dénonce Pierre Esanganya.

Après avoir élaboré, en 2005, un avant-projet de loi réprimant la torture qui a été déposé au parlement de transition, mais qui est resté sans suite, l'ONG ACAT a initié, le 26 juin 2007, la signature d'une pétition.

Par cet acte, les signataires demandent au parlement congolais de «voter une loi érigeant la torture en infraction autonome en Droit pénal», conformément aux prescrits de l'article 4 de la Convention contre la torture et aux recommandations du Comité international de la torture, réuni dans sa 35<sup>ème</sup> Session en 2005 à Genève.

Jean-Pierre KABANGE  
InterCongo media/Syfia

Pépé MIKWA  
InterCongo media/Syfia

## KATANGA

## Création d'un réseau des médias associatifs et communautaires

Dix radios associatives et communautaires de la province du Katanga se sont regroupées pour constituer, le 10 juin dernier, à Lubumbashi, le «Réseau des médias associatifs et communautaires du Katanga» (REMACK).

La mise sur pied de cette nouvelle association a eu lieu lors d'une Assemblée générale constitutive tenue à la Halle de l'Etoile, le centre culturel français de Lubumbashi. Un conseil d'administration a été mis en place. Il est présidé par le père Emile Nyembo de la radio Zénith.

«REMACK se veut un espace où les médias associatifs et communautaires se regroupent pour se concerter, échanger des expériences et renforcer leurs capacités dans les domaines technique, de formation et de gestion», explique Hervé Mwamba, l'administrateur chargé de la formation de l'association.

Pour atteindre ses objectifs, le regroupement a besoin d'appui. «Aucune radio associative ou communautaire n'est en mesure d'évoluer seule techniquement et financièrement», indique l'administrateur, qui espère bénéficier du soutien de certains partenaires.

L'Institut Panos Paris appuie déjà les médias de la RDC dans le cadre du pluralisme médiatique pour le renforcement de leurs capacités. L'Institut a installé, à cet effet, un centre multimédia communautaire à Lubumbashi en 2006.

De petits matériels (kits de reportage et ordinateurs) ont été remis à différentes radios. «Bientôt, chaque radio membre de REMACK recevra deux ordinateurs», a indiqué Norbert Wibyala, chef d'antenne de l'IPP à Lubumbashi.

## Journal Citoyen

## Supplément indépendant d'informations électorales

1<sup>er</sup> niveau, Immeuble SOMIP  
Avenue du Commerce n° 34  
Kinshasa/Gombe  
e-mail : journalducitoyen@yahoo.fr  
© 081- 0123090

http://www.jdconline.net

■ Projet de la Haute Autorité des Médias, financé par DFID, la DGCD, l'AFEFE et l'ACDI;

en partenariat avec l'Institut PANOS Paris et l'AFEFE

■ Le «JDC» est envoyé en province avec l'appui logistique de la MONUC

Consultant  
Philippe DE BOECK  
Directeur de rédaction  
Yves KALIKAT  
Rédacteur en chef  
Désiré BAERE  
Gestion et Comptabilité  
Sylvie KOKOKANI

Pigistes (Kinshasa)  
Athanase MASSIKINI (APA)  
Blaise NDONGALA (The Post)  
Richard NGAPI (Le Potentiel)  
Jacques KIMPOZO (Le Phare)  
Jeanne MBANGA (L'Observateur)  
Benjamin YOGOLELE (La Référence Plus)  
Marcel TSHISHIKU (La Tempête des Tropiques)

Pigistes (provinces)  
Correspondants de Syfia/InterCongo média et de Panos Paris

Dessin  
Patou BOMENGA  
Lav-out et mise en page  
ASIMBA BATHY  
Diffusion  
Jean KIALA  
Fabrice RUGAMIKA